Pourquoi le CRCP se doit de participer aux réflexions engagées dans le cadre du Programme Action Publique 2022

Les adhérents du CRCP jugent que le contexte d'exercice des missions des Finances Publiques au sein des postes comptables est devenu depuis plusieurs années très difficiles quelle que soit la mission exercée. Les raisons de ces difficultés peuvent être différentes selon le métier mais la baisse des effectifs de ces dernières années a accentué globalement le déséquilibre entre charges et moyens dans de nombreux services conduisant à des situations de « mal être ». Désormais chaque événement particulier impactant à la baisse les moyens humains disponibles (vacances de postes, forte mobilité, absences longues, agents en difficulté …) rend particulièrement difficile l'exercice au quotidien des missions par les cadres et les équipes des services concernés.

Dans un contexte difficile d'exercice des missions personne n'est épargné malgré un mouvement permanent depuis 20 ans

Les équipes des directions locales chargées de piloter, d'animer, d'apporter un soutien technique aux unités opérationnelles connaissent, elles aussi, une situation en matière d'emplois telle que certaines d'entre elles ne peuvent plus assurer leurs missions dans de bonnes conditions, ce qui accroît d'autant le « malaise » vécu par certaines unités opérationnelles. Nos collègues travaillant à la Direction générale ne sont pas épargnés et doivent eux aussi subir ces contraintes tout en portant la mise en place des réformes les plus importantes (ex : PAS, RVL , SAR…) comme des évolutions annuelles sur les différents processus métier (modifications des bases, des taux, des crédits d'impôts…).

Pourtant cette situation n'est pas le résultat de l'immobilisme de notre administration, c'est le moins que l'on puisse dire ! Depuis plus de 20 ans les missions fiscales et comptables se sont engagées dans un mouvement permanent de dématérialisations, de simplifications, de réorganisations et de recherches d'efficience.

Des suppressions d'emplois sans logique au regard de l'évolution des charges ont conduit au malaise des cadres

La fusion en 2008 de deux grandes administrations de réseau au professionnalisme reconnu, si elle a pu offrir de nouvelles opportunités à certains cadres ou agents, a généré plus généralement au plan des ressources humaines de très nombreuses frustrations voire des sentiments de traitement inéquitable des uns par rapport aux autres. Les contraintes budgétaires qui ont perduré suite à la fusion et l'obligation d'exemplarité dont on revêt la DGFiP en la matière ne semblent pas avoir permis de préserver une des forces de nos deux anciennes administrations : des mécanismes permettant d'offrir des possibilités de progresser et de dérouler une carrière au bénéfice d'un nombre important d'agents et de cadres qui réussissaient concours ou sélections. En ce qui concerne les cadres, les diverses opérations de fusions de directions et de services ont conduit à ce que d'aucuns ont appelé « le malaise des cadres ».

Au plan des métiers, la fusion de l'assiette et du recouvrement des particuliers initiée en 2008 avec la création des SIP n'est pas encore achevée dans les départements en raison de contraintes généralement budgétaires (coût immobilier) ou politiques (absence d'adhésion de certains élus locaux). Bien avant 2008, la mission fiscale de gestion des entreprises avait contribué fortement à l'efficience de notre administration par la création de la Direction des Grandes Entreprises et des SIE (fusion de l'assiette et du recouvrement des professionnels) rendant désormais les suppressions d'emplois sans logique au regard de l'évolution des charges toujours plus difficiles à vivre pour les

agents de ces services. D'autres chantiers sont actuellement en cours : départementalisation de l'enregistrement et de la publicité foncière, généralisation de la dématérialisation dans le domaine de la gestion publique….

Ces dernières années, nombre d'entre vous, de nombreux agents aussi, ont apporté leurs contributions aux réflexions sous différentes formes (réingénierie des processus, simplifications …) pour proposer des solutions afin de poursuivre une démarche de modernisation de notre administration alors que nos effectifs diminuaient chaque année. Aussi, de très nombreuses propositions d'évolution ont d'ores et déjà été formulées. Certaines ont été mises en œuvre, d'autres n'ont pas été retenues en raison de leur coût ou de leur complexité à obtenir une adhésion politique.

Tout récemment, le 26 septembre 2017, le Premier Ministre a informé les membres du Gouvernement qu'il souhaite engager une nouvelle réflexion sur les services publics et la dépense publique baptisée « Programme Action publique 2022 » associant des personnalités de la société civile et des hauts fonctionnaires, les citoyens ainsi que les administrations et leurs agents.

Rester acteurs de notre devenir et préserver le service public, les missions face à de nombreux appétits

Au niveau des Ministères, cinq chantiers dits « transversaux » et « leviers de la transformation des administrations » sont ouverts à la réflexion : la simplification administrative et l'amélioration de la qualité de service, la transformation numérique, la rénovation du cadre des RH, l'organisation territoriale des services publics et la modernisation de la gestion budgétaire et comptable. Après une « phase de diagnostic » d'octobre 2017 à mars 2018, les Ministres présenteront leur « plan de transformation ministériel » avant l'été 2018.

Le CRCP, conscient que le monde et la société française bougent, soutient les démarches visant à faire évoluer la DGFiP dès lors qu'elles permettent, d'une part, de consolider le service public comme, d'autre part, de respecter les conditions de travail des cadres et des agents en première ligne des difficultés dans l'exercice des missions au quotidien et qui ont déjà, pour beaucoup, participé à une ou plusieurs réorganisations ces dernières années.

Pour rester acteur de notre devenir, pour préserver le service public dont nous pensons qu'il crée le ciment au quotidien d'une République et d'une société démocratique, dans un contexte où la perspective de reprise de missions, notamment comptables, aiguise les appétits de certains grands acteurs commerciaux, nous devons nous engager dans cette démarche de réflexion et de proposition d'évolutions sur l'exercice de nos métiers et sur les règles RH de notre administration pour les 5 ans à venir.

C'est pourquoi le CRCP recense auprès de ses adhérents des propositions d'évolution concernant l'exercice de nos métiers et des règles RH des cadres et des agents.

Il convient de ne pas se censurer, d'explorer toutes les pistes car toute idée est bonne à prendre.

INSCRIVEZ-VOUS ET PARTICIPEZ AU FORUM DU CRCP ACCESSIBLE DEPUIS LE SITE http://www.comptable-etat.fr DES MAINTENANT.

LA SYNTHESE DE VOS MESSAGES NOURRIRA LES PROPOSITIONS FAITES POUR LE PROGRAMME ACTION PUBLIQUE 2022.

NOTRE AVENIR EST EN JEU !